

Le Premier ministre annonce la création de la réserve de parc national Assinica

Dossier de la rédaction de H2o
May 2011

Le premier ministre du Québec, Jean Charest, accompagné du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, et du ministre responsable des Affaires autochtones, Geoffrey Kelley, a annoncé la conclusion d'une entente avec la nation crie officialisant la création d'une nouvelle aire protégée : la réserve de parc national Assinica. Elle permet de protéger de toute activité industrielle un territoire d'une superficie de 3 193 km² situé à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest du village cri d'Oujé-Bougoumou.

"Le Plan Nord s'appuie sur l'alliage des trois pierres angulaires du développement durable, soit la prospérité économique, l'épanouissement des communautés et la protection de l'environnement. Le parc national Assinica permettra d'assurer la pérennité de ses richesses naturelles et culturelles, tout en plaçant la nation crie au cœur de son développement", a déclaré le premier ministre. "Cette annonce constitue un important pas de plus qui démontre, de façon très tangible, le potentiel extraordinaire du nouveau partenariat et du rapport renouvelé entre la nation crie, le gouvernement et le peuple du Québec lorsque nous décidons de travailler ensemble. C'est un témoignage éloquent de ce qui peut arriver quand il y a reconnaissance des droits et mise à contribution de notre peuple et de nos communautés. Elle témoigne aussi de la capacité qu'ont de véritables partenaires de trouver des avenues créatives permettant de concilier les besoins et les préoccupations des multiples usagers du territoire de ce parc", a affirmé le grand chef et docteur Matthew Coon-Come. "Le parc national Assinica sera l'un des plus grands parcs du réseau québécois. Il contribue directement à l'atteinte de notre objectif de consacrer, à terme, 50 % du territoire du Plan Nord à des fins autres qu'industrielles, à la protection de l'environnement et à la sauvegarde de la biodiversité. Ce faisant, nous protégeons une vaste superficie de forêt boréale ainsi que de nombreux lacs et rivières. Cette approche de développement durable, où la conservation et la protection de l'environnement sont à l'avant-plan, témoigne de notre engagement à être au diapason des exigences et des enjeux du 21^{ème} siècle", a ajouté le ministre Arcand. L'entente ayant mené à l'établissement de la réserve de parc national Assinica prévoit que la gestion des opérations, des activités et des services de ce futur parc national sera confiée aux Cries d'Oujé-Bougoumou, par l'intermédiaire d'un accord futur qui en déterminera les modalités d'aménagement et de fonctionnement. Elle prévoit également que d'autres secteurs puissent être proposés en vue d'éventuels agrandissements du futur parc national Assinica.

Le territoire de la réserve de parc national Assinica abrite plusieurs espèces de plantes et d'animaux, dont deux espèces fauniques qui ont été désignées vulnérables au Québec, soit le caribou forestier et le pygargue à tête blanche. Plusieurs sites archéologiques sont également répertoriés sur le territoire, particulièrement autour des lacs plus étendus et des principales rivières, qui ont formé autant de corridors de placement pour les nations autochtones depuis des siècles. Ces plans d'eau couvrent d'ailleurs plus du cinquième de ce territoire, qui compte aussi de nombreux milieux humides, dont plusieurs tourbières.

Environnement Qu bec - 17-05-2011